



INFO SNPS HAINAUT - 21.01.10

Notre secrétaire provincial a compilé pour vous.....

Commission de l'intérieur du 20 janvier

06 Question de Mme Jacqueline Galant à la ministre de l'Intérieur sur "la pondération des membres du personnel CALOG niveau A" (n° 18072)

06.01 **Jacqueline Galant (MR)**: Quel est l'état d'avancement de l'évaluation prévue par la circulaire GPI 60 pour deux ans après la mise en oeuvre de la pondération des CALOG de niveau A, intervenue le 1er septembre 2007? Tient-elle compte du nouveau tableau organique IIter?

06.02 **Annemie Turtelboom, ministre**: (*en français*) Dans le cadre de cette évaluation, la police fédérale mène depuis septembre 2009 des consultations avec la police locale, la police fédérale, les organisations syndicales et les services externes afin d'inventorier les difficultés. La Fonction publique fédérale est également consultée sur le système de pondération en vigueur au sein des services fédéraux. Ensuite, un rapport complet sera établi et d'éventuelles adaptations seront apportées. C'est plutôt le contenu de la fonction et son adaptation éventuelle à de nouvelles tâches qui déterminent la pondération de fonctions de niveau A.

06.03 **Jacqueline Galant (MR)**: Je reviendrai ultérieurement pour obtenir une évaluation globale.

07 Question de Mme Jacqueline Galant à la ministre de l'Intérieur sur "les logements des exgendarmes"(n° 18073)

07.01 **Jacqueline Galant (MR)**: Suite à la réforme des polices, les agents de l'ancienne gendarmerie pouvaient résider dans les logements mis à disposition par l'État jusqu'à leur pension.

La Régie des Bâtiments a opéré, dans le courant de l'année 2007, des reclassements en proposant à certains ex-gendarmes de déménager dans un logement alternatif. Pourriez-vous me préciser, par Région, combien d'ex-gendarmes bénéficient encore d'un logement de l'État?

Par ailleurs, à défaut de pouvoir accorder un droit de préemption aux ex-gendarmes, ne serait-il pas possible de leur permettre de rester dans le logement en le louant au prix du marché?

07.02 **Annemie Turtelboom**, ministre (*en français*): A ce jour, 270 ex-gendarmes bénéficient encore d'un logement de l'État en Flandre. Ce nombre s'élève à 211 en Wallonie et à 84 à Bruxelles.

Lorsqu'un membre du personnel ne satisfait plus aux conditions statutaires pour bénéficier du droit à un logement gratuit, il lui est demandé de quitter les lieux. Le logement est alors remis à la Régie des Bâtiments.

Actuellement, les membres du personnel ont la possibilité de conclure un contrat de location au prix de marché avec la Régie des Bâtiments.

07.03 **Jacqueline Galant** (MR): Ils ne sont donc pas obligés de quitter leur logement; ils peuvent passer un contrat de location tout à fait classique.

14 Question de M. Fouad Lahssaini à la ministre de l'Intérieur sur "l'impact sur les zones de police de l'implantation de nouvelles prisons" (n° 18304)

14.01 **Fouad Lahssaini** (Ecolo-Groen!): Les normes KUL définissant les besoins des zones de police ont été arrêtées avant l'installation de la nouvelle prison d'Ittre, et *a fortiori* avant la construction des nouvelles prisons envisagées.

Ces normes n'étant pas révisées lors de l'ouverture d'une nouvelle prison, la charge de travail est disproportionnée pour les policiers de la zone, en cas de grève des gardiens.

Envisagez-vous de revoir les normes de police en fonction des prisons installées ou à installer? Et dans quel délai?

Président: André Frédéric, président.

14.02 **Annemie Turtelboom**, ministre (*en français*): La capacité pénitentiaire par 1 000 habitants est l'une des variables pour définir l'effectif policier de la norme KUL. La définition de cette norme est parfois obsolète.

À la suite de l'ouverture d'une nouvelle prison, par exemple, on devrait aussi actualiser le financement.

La recherche scientifique menée sur ce mécanisme de financement a prôné une rupture avec la norme KUL au profit d'une clef de financement tenant compte du taux de satisfaction de la fonction de police de base par la police locale.

Une première étape consistera à identifier la capacité minimale pour exercer cette fonction de police de base, sur base des spécificités de chaque zone de police. La présence d'un établissement pénitentiaire interviendra dans la définition. Le délai d'inscription pour cette nouvelle étude courait jusqu'au 18 janvier. En attendant, on doit poursuivre avec l'actuel mécanisme de financement.

Cela dit, je me réjouis de l'intention annoncée par mon collègue de la Justice de fixer, dans les deux mois, un service minimal pour les gardiens de prison. Ce n'est pas le rôle des policiers de remplacer des gardiens; leurs interventions dans les prisons doivent

se limiter aux aspects d'ordre public.

14.03 Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!): À court terme, de nombreuses communes, et particulièrement celles où sont situées des prisons, resteront confrontées aux mêmes difficultés. À chaque grève, les bourgmestres contestent l'obligation de mobiliser leur effectif pour intervenir dans les prisons.

Le ministre de la Justice a, lui, rappelé que l'intervention dans les prisons en cas de grève ou de trouble interne relève des missions de police. De plus, il ne semblait guère partisan du service minimal dans les prisons.

L'incident est clos.

15 Question de Mme Jacqueline Galant à la ministre de l'Intérieur sur "les coûts engendrés par les déploiements de la cavalerie" (n° 18101)

15.01 Jacqueline Galant (MR): Je suis interpellée de constater le déploiement de la cavalerie à l'occasion de matches de baskets. Cela doit coûter très cher. Ce déploiement pourrait se justifier s'il y avait au moins une surveillance des parkings mais ce n'est même pas le cas.

Que coûte ce déploiement de la cavalerie? Qui en fait la demande? Est-ce la zone ou le club sportif? Qui paie la facture? Quelle est l'utilité de la cavalerie pour ce genre d'événements?

15.02 Annemie Turtelboom, ministre (en français): Le déploiement de renforts ne fait l'objet d'un calcul de coût que lors d'événements de grande ampleur. En l'occurrence, il n'est pas possible de vous donner une réponse générale étant donné les dispositifs variés à l'occasion des activités sportives visées.

La demande de renforts émane du service de police gérant l'événement, à savoir la police de Mons. Ce type de renfort ponctuel fait partie de l'offre de services de la police fédérale à cheval envers tous les partenaires policiers du pays. Les coûts sont supportés par le budget de la police fédérale.

La police à cheval définit la première mission de son offre de services comme étant l'appui aux missions de *community police* des zones de police. Par la visibilité et la possibilité d'assurer aisément un contact positif avec les spectateurs et une surveillance efficace de la zone concernée, la police à cheval offre en l'occurrence une plus-value.

Cela dit, l'engagement de la cavalerie doit être bien réfléchi. J'ai invité le commissaire général de la police fédérale à approfondir cette réflexion. Cette demande cadre d'ailleurs avec le débat actuel sur les *kerntaken* de la police.

15.03 Jacqueline Galant (MR): Je trouve qu'il y a un abus d'utilisation de la cavalerie, qui reste toute la soirée dans le camion. Il y a d'autres endroits où elle pourrait être mieux utilisée. Ce pourrait être une source d'économies en termes d'heures

supplémentaires.

L'incident est clos.

16 Question de Mme Jacqueline Galant à la ministre de l'Intérieur sur "les distinctions honorifiques pour les policiers" (n° 18294)

16.01 **Jacqueline Galant (MR)**: Les anciens services de police ayant appliqué trois systèmes pour les distinctions honorifiques, il était opportun de prévoir un moratoire, le temps de préparer un système unique pour les ordres nationaux et les distinctions civiles et de le communiquer ensuite aux syndicats. Nous sommes en janvier 2010 et le dossier n'a plus évolué. C'est regrettable, car ces distinctions constituent une motivation et une reconnaissance des membres de la police. Où l'élaboration de cette réglementation en est-elle?

16.02 **Annemie Turtelboom, ministre (en français)**: La circulaire concernant les distinctions honorifiques sera publiée ce mois au Moniteur belge. Le personnel l'attendait avec impatience. Une information sera également adressée aux services de police. La circulaire a été adoptée avec l'accord de trois syndicats.

14. **Jacqueline Galant (MR)**: C'est une bonne nouvelle.

L'incident est clos.

17 Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "le projet de recherche 'Multiple Community Policing'" (n° 18312)

17.01 **Michel Doomst (CD&V)**: Plusieurs projets de recherche ont déjà été consacrés au concept de *Multiple Community Policing*. Les résultats en seront présentés à l'occasion d'une journée d'étude. Un rapport définitif devrait alors être rédigé et servir de base à des mesures concrètes. Ce rapport final est-il déjà prêt?

17.02 **Annemie Turtelboom, ministre (en néerlandais)**: Cette étude de grande envergure s'est achevée en mai 2009. Ses conclusions et ses recommandations sont disponibles sur internet. J'ai reçu le texte définitif la semaine dernière. Je le ferai examiner en détail. À première vue, les recommandations portent presque exclusivement sur le niveau local dans les grandes villes. Pour l'échelon fédéral et après une première lecture rapide, je retiens surtout la nécessité d'une approche créative des problèmes complexes rencontrés dans les quartiers multiculturels par le biais de la revalorisation du travail de quartier. Il faut en outre procéder à des recrutements ciblés afin de pouvoir mettre en oeuvre une *community oriented policing*. C'est également dans cette optique que les formations devront être analysées.

L'incident est clos.

18 Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "le cahier des normes" (n° 18313)

18.01 **Michel Doomst** (CD&V): Dans la circulaire GPI 62 de février 2008, il était déjà question de la publication d'un livre de normes comprenant des normes négociées. En attendant l'édition de ce livre, des normes ont déjà été publiées sur l'internet. Pourquoi ce livre n'a-t-il toujours pas été publié?

18.02 **Annemie Turtelboom**, ministre (*en néerlandais*): En effet, aucun livre de normes n'a encore été publié à ce jour. Dès qu'elle est fixée, une norme est néanmoins publiée et mise à la disposition de la police.

L'uniformité et la qualité sont donc préservées et c'est l'essentiel, me semble-t-il. Un livre contenant l'ensemble des normes serait bien sûr plus convivial. Un tel livre devrait être publié en juin 2010.

24 Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "police-on-web" (n° 18373)

24.01 **Michel Doomst** (CD&V): En 2008, le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Dewael, avait annoncé de nouvelles possibilités pour police-on-web pour 2009. En mai 2009, son successeur, M. De Padt, avait prévu une campagne de promotion du système. Quelles nouvelles possibilités ont été développées depuis lors? Quelle a été l'incidence de la campagne? Qu'en est-il des modifications apportées au programme informatique? Une évaluation est-elle prévue en 2010?

24.02 **Annemie Turtelboom**, ministre (*en néerlandais*): Lorsque police-on-web a été mis en service en janvier 2007, il était possible de déclarer un vol de bicyclettes, un vol à l'étalage, des graffiti ou des dégâts aux propriétés. En mai 2008, le système a été étendu à la surveillance des habitations et au vol de cyclomoteurs. En 2009, il était possible de déclarer l'installation d'un système d'alarme par le biais d'ALINE. En 2007 et 2009, des dépliants, des posters et des stylos ont été distribués dans les zones de police. Par ailleurs, de la documentation a été envoyée aux groupes cibles et des présentations ont été organisées. Bien que le nombre d'utilisateurs augmente, le système ne remporte qu'un modeste succès.

Nous sommes actuellement encore dans la première des trois phases. Dans la deuxième phase, l'utilisateur aura la possibilité d'assurer le suivi de ses plaintes et de ses demandes. Dans la troisième phase, il sera possible d'envoyer des photos et des documents. À l'avenir, un site portail belge unique pour police-on-web, tax-on-web, le registre national, etc; pourrait être mis en place. Aucune évaluation n'est prévue en 2010. Les prochaines phases seront mises en oeuvre dès que des budgets seront

disponibles.

24.03 **Michel Doomst** (CD&V): Les organisations d'indépendants pourraient participer à la promotion du système, par exemple. Nous pourrions aussi nous inspirer de la campagne concernant l'eID.

FIN

INFO SNPS - HAINAUT